
**Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole
Service Equipements Communautaires**

EPPS 6919 CC

**AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET
L'EXPLOITATION DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE CAP PROVENCE A
CASSIS.**

Entre

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Représentée par son président, Eugène CASELLI, ou son représentant

D'une part, et

La Société CARILIS, Société anonyme au capital de 180 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 315 734 202, dont le siège social est situé au 148, avenue Gambetta 75020 Paris, représentée par **M. Franck KLECHNEFF**, Directeur Général,

D'autre part

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération EPPS n°1731/09/CC du Conseil de Communauté en date du 18 décembre 2009 approuvant le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la piscine des Gorguettes, ainsi que les orientations principales et les caractéristiques de la délégation, et autorisant le Président à lancer et conduire la procédure de consultation prévue aux articles L1411-1 et suivants du CGCT.
- La délibération EPPS n°2184/10/CC du Conseil de Communauté en date du 28 juin 2010 approuvant le choix du délégataire et du contrat.

CONSIDERANT

Que le délégataire de service public doit gérer l'établissement de façon optimale puisqu'il est directement intéressé financièrement, du fait que sa rémunération provient des recettes perçues sur les usagers et qu'il assume le risque d'exploitation,

Qu'il convient de modifier le planning d'ouverture de l'établissement pour offrir aux usagers des horaires d'ouverture les plus larges possibles en ouvrant notamment la piscine le jeudi matin.

Qu'il convient d'instaurer une caution de 2,50 euros pour les cartes d'abonnement, et modifier par là même à la marge la grille tarifaire.

Que les modifications proposées ne modifient pas l'économie du contrat.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1

Les annexes relatives aux horaires d'ouvertures (annexe 6 au contrat) et à la grille tarifaire (annexe 1 au contrat) sont remplacées par les nouvelles annexes ci-jointes.

ARTICLE 2

Cet avenant prendra effet à compter de la date de réception de sa notification par la société CARILIS.

Toutes les dispositions du contrat de délégation de service public qui ne sont pas contraires au présent avenant restent en vigueur.

Pour le Président
de la Communauté Urbaine MPM

Le Directeur Général
de la Société CARILIS

Bernard MOREL
Vice Président agissant par délégation

M. Franck KLECHNEFF

ANNXE 1 - GRILLE TARIFAIRE : CAP PROVENCE

CARILIS		
Grille tarifaire Prestations indicatives en Euro TTC		
Adultes	1 entrée (≤ 5€)	4,50 €
	10 entrées	37,50 €
	carte 10h	22,00 €
Enfants (3 à 12 ans)	1 entrée (≤ 3,5€)	3,00 €
[gratuité < 3 ans]	10 entrées	25,00 €
Familles nombreuses	1 entrée famille Nombreuse	2,80 €
Sur présentation de justificatifs		
Activités aquatiques	1 cours	12,00 €
	10 cours	100,00 €
	Trimestre	90,00 €
	Année	270,00 €
Groupes	CLSH	2,30 €
	adultes	2,80 €
Comités d'entreprise	10 entrées	36,00 €
Scolaires	primaires 1 créneau 40'	69,00 €
	collèges 1 créneau 1h	118,00 €
	lycées ligne d'eau / 1h	118,00 €
Clubs et associations	ligne d'eau / 1h	25,00 €
	bassin / 1h	180,00 €
Pompiers	gratuité ¹	0,00 €
Fais de cartes abonnements Caution		2,50 €
Mise à disposition de l'équipement	1/2 journée	1 000,00 €
	journée	2 000,00 €
	week-end	4 500,00 €

¹ en tenue et dans le cadre de l'entraînement

ANNXE 6 – Planning Horaire : CAP PROVENCE

EPPS 6919 CC

Nouveaux Horaires

	Période scolaire		Volume	Vacances scolaires		Volume	Grandes vacances scolaires		Volume
LUNDI	9H30	13H30	4,00	10H00	19H00	9,00	10H00	19H00	9,00
	18H00	21H00	3,00						
MARDI	11H45	13H45	2,00	10H00	22H00	12,00	10H00	22H00	12,00
	18H00	22H00	4,00						
MERCREDI	10H00	18H00	8,00	10H00	19H00	9,00	10H00	19H00	9,00
JEUDI	9H30	13H30	4,00	10H00	19H00	9,00	10H00	19H00	9,00
	18H00	21H00	3,00						
 VENDREDI	11H45	13H45	2,00	10H00	22H00	12,00	10H00	22H00	12,00
	18H00	22H00	4,00						
SAMEDI	10H00	18H00	8,00	10H00	18H00	8,00	10H00	18H00	8,00
DIMANCHE	9H00	13H45	4,75	10H00	19H00	9,00	10H00	18H00	8,00
	14H30	18H30	4,00						
			50,75			68,00			67,00

Variation

1,75

3,00

Anciens Horaires

	Période scolaire		Volume	Vacances scolaires		Volume	Grandes vacances scolaires		Volume
LUNDI	9H30	13H30	4,00	10H00	19H00	9,00	10H00	19H00	9,00
	18H00	21H00	3,00						
MARDI	11H45	13H45	2,00	10H00	22H00	12,00	10H00	22H00	12,00
	18H00	22H00	4,00						
MERCREDI	10H00	18H00	8,00	12H00	18H00	6,00	10H00	19H00	9,00
JEUDI	11H45	13H45	2,00	10H00	19H00	9,00	10H00	19H00	9,00
	18H00	21H00	3,00						
 VENDREDI	11H45	13H45	2,00	10H00	22H00	12,00	10H00	22H00	12,00
	18H00	22H00	4,00						
SAMEDI	10H00	18H00	8,00	10H00	18H00	8,00	10H00	18H00	8,00
DIMANCHE	9H00	13H30	4,50	9H00	18H00	9,00	10H00	18H00	8,00
	14H30	18H00	4,50						
			49,00			65,00			67,00